



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

CONFORME A LA NORME NF EN 15804+A1

PEINTURES SATINEES EN PHASE AQUEUSE

Février 2018

*Contact : JEFCO
Service Ingénierie Produits (SIP)
2648 route nationale 7
06270 Villeneuve-Loubet
Tel : 04 92 02 55 88
Fax : 04 92 08 05 53
Mèl : jc.pujol@jefco-france.com*

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de JEFECO (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national XP P01-064/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1.
Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le gramme « g »,
- le litre « l »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804+A1 définie au § 5.3 *Comparabilité des FDES pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des FDES doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "

PLAN

1	Introduction.....	4
2	Information Générale.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) et du produit	5
4	Etapes du cycle de vie.....	7
4.1	Etape de production, A1-A3	7
4.2	Etape de construction, A4-A5.....	7
4.3	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	8
4.1	Etape de fin de vie C1-C4 :	9
4.2	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D	9
5	INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE.....	9
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie.....	10
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	15
8	CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS	15
9	CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE	16
10	ANNEXE : Déclaration explicative Ecolabel HSE	17

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national XP P01-064/CN.

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A1, son complément national XP P01-064/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège d'ALLIOS SAS.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations ainsi fournies devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « titre complet, date d'édition, adresse de l'émetteur » qui pourra remettre un exemplaire authentique. Cette exploitation est liée à la prescription et/ou à l'utilisation des produits visés, pour tenir compte des préconisations d'emploi spécifiques de l'opération de construction concernée, en vue de leur bonne adaptation aux conditions d'usage prévues. Toute autre forme d'exploitation ne peut se faire qu'avec l'accord d'ALLIOS SAS.

Certains produits spécifiques font en outre l'objet d'une communication environnementale conforme à la norme NF EN ISO 14021, identifiable par un symbole graphique approprié (marque réservée ALLIOS) s'appuyant sur les données fournies, dans le cadre d'un étiquetage de type II (écolabel normalisé spécifique pour des performances équivalentes à celles des écolabels NF ou UE, cf. la déclaration explicative correspondante en Annexe du présent document). Leurs caractéristiques d'aptitude à l'usage respectent les spécifications des documents techniques de référence applicables pour une mise en œuvre de technique courante.

Producteur des données

Les informations contenues dans cette déclaration, également spécifique du revêtement étudié, sont fournies sous la responsabilité d'ALLIOS SAS.

Ces informations sont réservées aux entreprises de construction (bâtiment et génie civil) en leur qualité de professionnels compétents pour la mise en œuvre du produit. A cet égard, ce produit de construction, non destiné à la vente au consommateur, ne nécessite pas d'autre déclaration environnementale que la présente FDES conformément au décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013 (vente BtoB et non BtoC).

Contact :



JEFCO
Service Ingénierie Produits (SIP)
2648 route nationale 7
06270 Villeneuve-Loubet
Tel : 04 92 02 55 88
Fax : 04 92 08 05 53
Mél : jc.pujol@jefco-france.com

2 INFORMATION GENERALE

1. Nom et adresse des fabricants :
ALLIOS
105 chemin de Saint-Menet aux Accates
13011 MARSEILLE
2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative :
ALLIOS
2648 RN 7
06270 VILLENEUVE-LOUBET
3. Type de FDES : "du berceau à la tombe"
4. Type de FDES : individuelle
5. Date de publication : février 2018
6. Date de fin de validité : février 2023
7. La référence commerciale/identification du produit :

ACRYL TA SATIN
ALTO SATIN
AQUADECOR
DOCKS SATIN
DURSOL METHACRYL
ELYTE SATIN
LATOX SATIN
PROTIGRE SATIN
SYLAQUA EVOLUTION SATIN

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE (OU UNITE DECLAREE) ET DU PRODUIT

8. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) :

Revêtement de peinture destiné à assurer la couverture d'un m² de mur ou de plafond, avec une mise en œuvre conforme aux règles de l'art (cf. NF DTU 59.1) pour une durée de vie de référence de 40 ans, avec un entretien périodique.

9. Description du produit : produit de peinture en phase aqueuse à base de dispersion de copolymères acryliques.
10. Description de l'usage du produit (domaine d'application) : ces produits sont destinés à la décoration et à la protection des murs en intérieurs.
11. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle : certains des produits visés par cette FDES offrent des propriétés particulières telles que les peintures dépolluantes (destruction du formaldéhyde), des produits de finition mats plus résistants à l'abrasion humide ou sèche, etc. Se reporter aux fiches descriptives de chacun des produits listés au paragraphe 2 pour plus de détail.

12. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unités	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	0,240
Quantité de produits complémentaires	-	-
Emballage de distribution	kg/m ²	Seau polypropylène : 3,64E-3
Palette bois réutilisable	kg/m ²	5,69E-3
Housse plastique	kg/m ²	2,28E-4
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	0,5
Taux de chute lors de la maintenance	%	0,5
Justification des informations fournies		Les informations sont fournies par ALLIOS

13. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse)

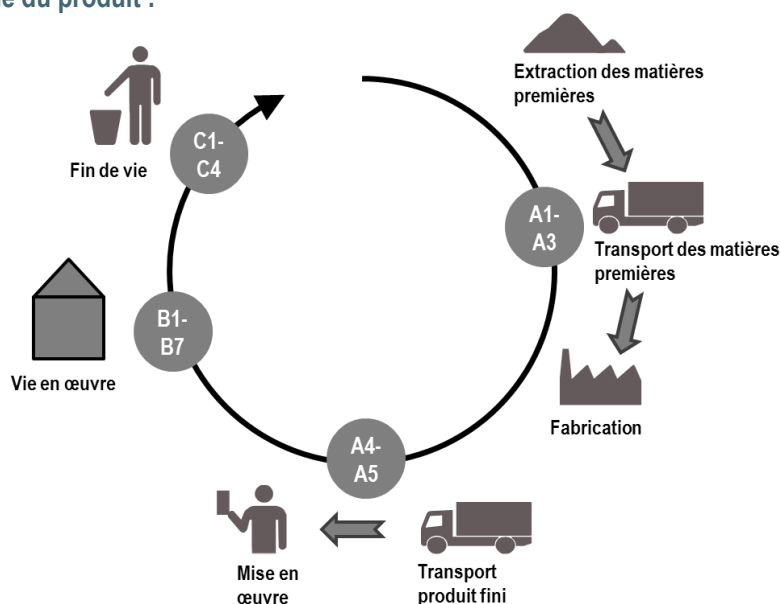
Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

14. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A1)

Paramètres	Unités	Valeurs
Durée de vie de référence	Années	40
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	-	-
Paramètres théoriques	-	-
Qualité présumée des travaux	-	Travaux de mise en œuvre conformes au NF DTU 59.1 et à la fiche descriptive du fabricant
Environnement extérieur	-	Non concerné
Environnement intérieur	-	Ces produits de finition sont classés A+ par référence à l'arrêté du 19 avril 2011 sur les émissions de polluants dans l'air intérieur
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation des produits est supposée conforme aux préconisations du fabricant (cf. fiches descriptives des produits)
Maintenance	-	L'entretien est effectué par l'application d'une couche du même produit à raison de 0,120 kg/m ² à mi vie (soit au bout de 20 ans).

4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



4.1 Etape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine.

4.2 Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètres	Unités	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule		50% de véhicules Euro4 et 50% de véhicules Euro3, de charge utile 32 tonnes, pour le transport par route
Distance jusqu'au chantier	km	699 km en moyenne
Capacité d'utilisation	%	-
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	1,31
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique		-
Description du scénario		Le produit est livré par camion. La distance entre le site de production et le point de distribution est en moyenne de 669 km. Une distance de 30 km entre le centre de distribution et le chantier final a été ajoutée

Installation dans le bâtiment (si applicable):

Paramètres	Unités	Valeurs
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	g	- chiffon : 1,8E-01 - rouleau : 3,9E-01
Consommation d'eau	m ³	4,5E-5
Utilisation d'autres ressources	kg	-
Consommation et type d'énergie	kWh	-

	ou MJ	
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	kg	-
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	kg	-
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg	2,16E-4
Description du scénario		Le produit est appliqué manuellement, à l'aide d'un rouleau, en deux couches. Un chiffon est utilisé pour essuyer les éventuelles coulures

4.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B2 Maintenance (si applicable):

Paramètre	Unités	Valeur/description
Description du scénario		Se reporter à la FDES du produit ou système de finition.
Fréquence de maintenance	année	Un lessivage en conservation tous les 10 ans et application d'une couche d'aspect à 20 ans.
Intrants auxiliaires pour la maintenance (par exemple, produit de nettoyage, spécifier les matériaux)	kg/cycle	-
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg	-
Consommation nette d'eau douce	m ³	39,7E-5
Intrant énergétique pendant la maintenance (par exemple nettoyage par aspiration), type de vecteur énergétique, par exemple électricité, et quantité, si applicable et pertinent	kWh	-

B3 Réparation : non applicable

B4 Remplacement : non applicable

B5 Réhabilitation : non applicable

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau : non applicable



4.1 Etape de fin de vie C1-C4 :

Paramètres	Unités	Valeurs/description
Quantité collectée séparément	kg	-
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg	-
Quantité destinée à la réutilisation	kg	-
Quantité destinée au recyclage	kg	-
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg	-
Quantité de produit mise en décharge	kg	0,360
Description du scénario		Le produit est décapé par ponçage mécanique. Les déchets sont mis en décharge en tant que déchets non dangereux. Le transport du chantier vers le centre de traitement des déchets représente 30 km

4.2 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module D n'est pas pris en compte dans cette étude.

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	EN 15804.
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national XP P01-064/CN.
Allocations	Sans objet.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	Données génériques issues de la base de données ECOINVENT. Logiciels utilisés :  - SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V8.01)  - Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.
Variabilité des résultats	Sans objet.

6 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Impacts environnementaux	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	4.57E-01	2.92E-02	2.83E-02	0.00E+00	2.58E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.49E-03	6.81E-04	0.00E+00	3.30E-02	0.00E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1.12E-07	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	2.79E-03	9.67E-05	1.91E-05	0.00E+00	1.46E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.53E-05	0.00E+00
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2.13E-04	1.74E-05	2.22E-06	0.00E+00	1.18E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.97E-06	0.00E+00
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	2.67E-04	1.43E-05	5.60E-05	0.00E+00	1.70E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	9.46E-06	0.00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	1.63E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	8.63E+00	4.34E-01	6.08E-02	0.00E+00	4.57E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	4.21E-02	8.39E-03	0.00E+00	1.01E-01	0.00E+00
Pollution de l'air m ³ /UF	4.01E+01	1.68E+00	1.61E+00	1.33E-02	2.19E+01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.47E-01	6.89E-02	0.00E+00	4.64E-01	0.00E+00
Pollution de l'eau m ³ /UF	1.52E-01	9.68E-03	1.43E-03	0.00E+00	8.31E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.03E-04	2.00E-04	0.00E+00	3.13E-03	0.00E+00

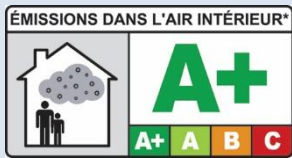
Utilisation des ressources	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	2.28E-01	7.05E-03	3.59E-03	0.00E+00	1.38E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.84E-03	0.00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	8.73E-04	0.00E+00	4.36E-06	0.00E+00	4.39E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	2.29E-01	7.05E-03	3.59E-03	0.00E+00	1.38E-01	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.21E-06	0.00E+00	1.84E-03	0.00E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	6.31E+00	4.65E-01	5.10E-02	0.00E+00	3.42E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.96E-01	8.44E-03	0.00E+00	1.09E-01	0.00E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	3.23E+00	0.00E+00	1.61E-02	0.00E+00	1.62E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	1.32E-04	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	9.53E+00	4.65E-01	6.71E-02	0.00E+00	5.04E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	2.80E-01	8.44E-03	0.00E+00	1.09E-01	0.00E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	5.67E-03	1.13E-04	1.06E-04	0.00E+00	3.45E-03	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.60E-05	0.00E+00	0.00E+00	1.03E-04	0.00E+00

Catégorie de déchets	Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination		
Déchets dangereux éliminés kg/UF	5.38E-02	3.27E-04	5.57E-04	0.00E+00	2.74E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	7.17E-05	0.00E+00
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	8.83E-02	4.94E-03	5.59E-03	0.00E+00	4.97E-02	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.01E-04	0.00E+00	0.00E+00	3.61E-01	0.00E+00	0.00E+00
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	1.16E-05	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	6.08E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	3.47E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

Flux sortants		Etape de fabrication	Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		Total A1-A3 Production	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		1.37E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	5.00E-06	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Electricité	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
	Vapeur	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
	Gaz de process	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	4.57E-01	5.75E-02	2.58E-01	3.61E-02	8.08E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1.12E-07	5.24E-09	5.88E-08	0.00E+00	1.77E-07
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2.79E-03	1.16E-04	1.46E-03	2.53E-05	4.39E-03
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2.13E-04	1.96E-05	1.18E-04	6.02E-06	3.56E-04
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	2.67E-04	7.03E-05	1.71E-04	1.13E-05	5.20E-04
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	1.63E-06	1.09E-07	8.74E-07	0.00E+00	2.63E-06
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	8.63E+00	4.95E-01	4.57E+00	1.52E-01	1.38E+01
Pollution de l'eau	m ³ /UF	1.52E-01	1.11E-02	8.31E-02	3.83E-03	2.50E-01
Pollution de l'air	m ³ /UF	4.01E+01	3.29E+00	2.19E+01	6.80E-01	6.60E+01
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2.28E-01	1.06E-02	1.38E-01	1.84E-03	3.78E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	8.73E-04	4.36E-06	4.39E-04	0.00E+00	1.32E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	2.29E-01	1.06E-02	1.38E-01	1.84E-03	3.80E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	6.31E+00	5.16E-01	3.42E+00	4.13E-01	1.07E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.23E+00	1.61E-02	1.62E+00	1.32E-04	4.86E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	9.53E+00	5.32E-01	5.04E+00	3.98E-01	1.55E+01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	5.67E-03	2.19E-04	3.45E-03	1.60E-04	9.50E-03
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	5.38E-02	8.83E-04	2.74E-02	7.21E-05	8.22E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	8.83E-02	1.05E-02	4.97E-02	3.61E-01	5.10E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1.16E-05	4.88E-07	6.08E-06	3.71E-06	2.19E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1.37E-06	6.91E-09	6.90E-07	5.00E-06	7.07E-06
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

SCENARIO	PARAMETRE	UNITES	RESULTATS
Émission dans l'air intérieur	Résultats d'essais selon CEN/TC 351 Description du scénario 1	a)	Produits classés  <p><i>*Émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n°2011-321 du 23 mars 2011.</i></p> Émissions inférieures aux seuils décrits pour chaque polluant visé au sein de l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2011.
Émission dans le sol et l'eau	Résultats d'essais selon CEN/TC 351 Description du scénario 1	a)	Aucune donnée disponible -

a) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Les produits visés ne revendiquent aucune performance hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Les produits visés ne revendiquent aucune performance acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Les produits visés peuvent participer au confort visuel dans les bâtiments où ils sont mis en œuvre. L'indice de luminance Y (ou LRV) pour chaque teinte peut être connu en consultant le nuancier JEF COLOR ou en interrogeant notre laboratoire de colorimétrie.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produits visés ne revendiquent aucune amélioration du confort olfactif après leur application (une odeur est perceptible lors de la mise en œuvre et pendant quelques heures après l'application).

9 CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE

Le besoin énergétique lors de la phase de fabrication du produit est limité grâce au procédé utilisé : simple mélange à froid des constituants.

Le fabricant œuvre pour limiter les transports en achetant ses matières premières auprès de fournisseurs et en assurant le traitement ses déchets au plus près de son site de production, ce qui limite d'autant l'utilisation de ressources énergétiques fossiles.

Par ailleurs, le calcaire, constituant majoritaire (environ 60%) du revêtement sec, est une matière dont la reconstitution permanente au fond des mers en fait une ressource inépuisable.

Le site de production qui ne fabrique que des produits de la famille des peintures en phase aqueuse ne relève pas de la Directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté. Par ailleurs, les émissions de poussière lors de la phase de fabrication sont limitées par un système de captation à la source et de filtration, ce qui permet de protéger les salariés et l'environnement.

Le fabricant dispose de sa propre station d'épuration contrôlée régulièrement par la DREAL ce qui lui permet de traiter les eaux usées avant rejet.

Lors de la phase de fabrication des produits, et dans le cadre de la certification ISO 14001, le fabricant procède régulièrement à des audits pour améliorer et optimiser le tri des déchets sur les différents postes de travail. Par ailleurs, une sensibilisation annuelle est organisée chaque année auprès du personnel. Ces différentes actions ont permis d'aboutir à une réduction à la source des déchets. En outre, les déchets sont compactés ou broyés, ce qui permet d'en réduire les volumes et ainsi de diminuer le nombre de transports nécessaires à leur évacuation, et donc minimise les impacts de ces déchets sur l'environnement.

Par ailleurs, le fabricant utilise, pour les déchets issus de son activité de fabrication, des filières de valorisation (à la différence des filières d'incinération ou de mise en décharge).

S'agissant de la phase d'utilisation des produits, le fabricant s'efforce d'informer au mieux les applicateurs et détenteurs de déchets afin de limiter leurs impacts.

10 ANNEXE : DECLARATION EXPLICATIVE ECOLABEL HSE



 Ecolabel spécifique HSE 'professionnels'
 Etiquetage de type II - NF EN ISO 14021


Principaux critères communs de l'écolabel HSE et des écolabels commerciaux* de type I conformes à NF EN ISO 14024 comparables.

CRITERES	CARACTERISTIQUES	NF ¹	UE ¹	MODE DE PREUVE
Perte totale de matière première en fabrication	Perte ≤ 3%, sauf si recyclage des eaux de lavage.	1	-	Déclaration de conformité
Déchets de fabrication	Destruction dans des installations autorisées (produits contenant plus de 5% de matière organique)	2	-	Bordereau de suivi
Pigments blancs	Teneur en pigments blancs	3.1	1	Déclaration de conformité
Dioxyde de titane	Limitation des émissions et rejets de déchets provenant de la production de dioxyde de titane	3.2	2	Déclaration de conformité
Composés organiques volatils	Valeur maximale COV	4	4	Déclaration de conformité
Composés organiques semi-volatils	Valeur maximale SCOV	-	4	Déclaration de conformité
Hydrocarbures aromatiques volatils	Pas d'ajout de HAV dans la formule et limitation de la concentration résiduelle.	5	-	Déclaration de conformité
Métaux lourds	Absence de métaux lourds	7	-	Déclaration de conformité
Restriction des substances et mélanges dangereux	Produit non classé comme : très Toxique, Toxique, Dangereux pour l'Environnement, Cancérigène, Toxique pour reproduction, Nocif, Corrosif, Mutagène, Irritant. Produit présentant une phrase de risque : R50-R51-R52-R53	7	5	Déclaration de conformité + FDS REACH/A2
	Limitation de la concentration d'agents dangereux pour l'environnement, d'agents de préservation, d'agents biocides (sauf conservateurs en pots)	7	5+7	Déclaration de conformité + FDS REACH/A2
	Composés possibles d'isothiazolinone ; teneur en IPBC, en APEO, en zinc pyrithione, en oxyde de zinc, en composés perfluorés (PFOA, PFOS...), en résine de silicone, en métaux et composés, en silice cristalline, en formaldéhyde libre, en ADH, en méthanol résiduel...	7	5+7	Déclaration de conformité
	Pas d'ASPF/ACPF/APFO et substances apparentées	-	5+7	Déclaration de conformité
	Pas de formaldéhyde ajouté et limitation de la concentration résiduelle	7	5	Déclaration de conformité
	Possibles solvants halogénés avant ou pendant la mise à la teinte	-	5	Déclaration de conformité
	Phtalates possibles. Absence de DNOP/DIN/DIDP	7	5	Déclaration de conformité
	Absence de phrases de risques : R23-R24-R25-R26-R27-R28-R33-R39/41-R40-R42-R45-R46-R48-R49- R60-R61-R62-R63-R65-R68...	7	5	Déclaration de conformité
	Absence d'éthers de glycol classés : EGBE-EGME-EGEE-EGMEA-EGEEA-EGDME-DEGDME-DEGME-TEGDME-beta PGME ≤ 0,3%-beta PGMEA ≤ 0,3%	7	-	Déclaration de conformité
	Nanomatériaux	Absence de nanomatériaux dans le produit.	9	-
Aptitude à l'emploi	Rendement à 98% de pouvoir couvrant (feuils minces) Résistance au frottement humide (feuils minces en murs intérieurs) Adhérence (feuils minces en extérieur) Autres critères selon destination et subjectiles sols, métal, bois, béton, ou maçonnerie	10	3	Essais normalisés Essais normalisés Essais normalisés Essais normalisés
Etiquetage officiel du produit	Absence de symboles de danger tels que : E, O, F+, F, T+, T, Xn, C, N ou Xi (sauf peintures et enduits à la chaux pouvant être étiquetés Xi).	11	-	Déclaration de conformité
Information des utilisateurs	Conditions d'utilisation et recommandations sur l'emballage ou jointes	12	6	Déclaration de conformité
Informations sur le label écologique	Mentions d'accompagnement de l'écolabel devant figurer sur l'emballage Conformité à ISO 14021	13	7	Déclaration de conformité

⁽¹⁾ Numéros des critères respectifs des Ecolabel UE et écolabel NF Environnement dans leurs référentiels respectifs.

- Les critères communs aux écolabels UE et NF n'ont pas forcément les mêmes méthodes d'évaluation et les mêmes critères d'acceptation.
- Les produits bénéficiant de l'écolabel HSE sont conformes à l'ensemble des critères de l'un ou l'autre des deux écolabels cités ci-dessus, plus des critères propres à ALLIOS qui figurent dans le tableau ci-dessous.
- Les critères d'aptitude à l'emploi sont trop nombreux pour être détaillés ici : ils dépendent de la destination de la peinture, du référentiel de l'écolabel choisi, etc. Ils font l'objet d'une fiche de déclaration explicative spécifique (disponible sur simple demande).

CRITERES	CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES HSE	MODE DE PREUVE
Substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de trichloréthylène, benzène, phtalates $\leq 1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (cf. arrêté du 30/04/09 modifié) - Emissions de polluants volatils (cf. décret/arrêté du 23 mars 2011) - Absence de substances CMR 1 ou 2 - Emissions dans l'air intérieur : conformité à la réglementation (si pertinent) 	Déclaration de conformité
Aptitude à l'emploi	Aptitude à l'usage pour produits de construction (suivant spécification technique harmonisée lorsqu'elle existe, ou normes et règles professionnelles) Consulter la DoP du produit, disponible sur le site www.jefco.fr .	Marquage CE et /ou essais normalisés
Information des utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche descriptive produit référencée sur l'emballage - Fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) pour analyse du cycle de vie et certification HQE® (ou BREAM, LEED, etc.) - Contrôle de la production en usine (CPU) : <ul style="list-style-type: none"> • management de qualité • management environnemental 	Conformité FD T30-807 Inscription Base INIES Certification ISO 9001 Certification ISO 14001